



## PROCEDURE RECRUTEMENT ATER UPVD

1. Publication des postes ouverts pour 2008/2009 sur le site internet de l'UPVD
2. Réception des dossiers des candidats sélectionnés au service du personnel enseignant pour examen de leur recevabilité.
3. Transmission des dossiers à une commission de recrutement des ATER composée de :
  - Directeur d'Unité
  - Directeur de composante
  - Directeur de Département
  - 3 spécialistes de la discipline du poste choisis en concertation par les trois directeurs
4. Examen des dossiers et classement des candidats.
5. Validation par le vote du Conseil Scientifique des candidats retenus.
6. Transmission des votes du CS au Conseil d'Administration restreint pour approbation.